

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

En application de l'article R.121-19 du Code de l'environnement issu du décret n°2017-626 du 25 avril 2017

Projet d'interconnexion « Aquind » entre la France et le Royaume-Uni

1. Objet de la concertation préalable du public

Aquind Ltd. et RTE (réseau de transport d'électricité) développent un projet de création d'interconnexion électrique de 2 000 MW et d'une tension de +/- 320 kV en courant continu entre la France et le Royaume-Uni.

La Commission Nationale du Débat Public a été saisie par les maîtres d'ouvrage de ce projet d'infrastructure linéaire énergétique et a décidé de l'organisation d'une concertation préalable en application du 2° de l'article L.121-9 du Code de l'environnement.

2. Garant CNDP (Commission nationale du débat public)

Monsieur Laurent Demolins, Directeur chez DMS Conseil / Défense Management Sécurité, et Médiateur à l'Institut Catholique de Paris (temps partiel), a été désigné comme garant du processus de concertation préalable.

3. Durée de la concertation préalable

Du 19 mars au 4 mai 2018.

4. Modalités de la concertation préalable

Le dossier de concertation et les modalités de la concertation seront disponibles, pendant la durée susvisée, sur le site internet dédié à la concertation du projet Aquind : www.concertation-aquind.fr

L'ensemble de la documentation, ainsi que les dates et lieux des événements de la concertation préalable seront disponibles et tenus à jour sur les pages du site internet.

Le public pourra poser des questions aux maîtres d'ouvrage, déposer ses observations et soumettre ses propositions :

- par voie électronique directement sur le site internet visé ci-dessus ;
- par mail adressé à laurent.demolins@garant-cndp.fr ;
- par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur Laurent DEMOLINS
53, rue de la Paroisse
78000 VERSAILLES

Trois réunions publiques seront organisées :

- le mercredi 28 mars 2018, 18h30, à Dieppe, salons de l'hôtel de ville ;
- le jeudi 12 avril, 18h30, à Bertrimont, salle municipale ;
- le jeudi 26 avril, 18h30, à Hautot-sur-Mer / Pourville.